AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

DLP-9-12-67 722862

N° 87 Décembre 1967

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

La Station d'Avertissements Agricoles renouvelle les recommandations énoncées dans son bulletin de septembre 1967.

En effet, nous croyons utile d'insister auprès de tous nos abonnés individuels ou collectifs, sur la nécessité de profiter de cette période hivernale pour renouveler les abonnements pour 1968. Il en va de votre intérêt car ainsi, vous éviterez toute interruption dans l'envoi de nos bulletins et, par là même occasion, vous faciliterez quelque peu notre tache,ce en quoi nous vous serions gré.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réaliser votre abonnement DES A PRESENT

Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

- abonnement ordinaire (1 seul exemplaire de chaque note + 1revue PHYTOMA).. 25 F
- abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires des bulletins et 1 seul exemplaire de PHYTOMA) 25 F + 10 F par exemplaire des bulletins.
- abonnement collectif à plusieurs adresses (1exemplaire des bulletins à chacune des adresses et 1 exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses)........................... 25 F + 20 F par adresse supplémentaire.

Tous les versements doivent être exclusivement adressés à

! Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale !
! de l'Agriculture - 13 Grand Place - 62 - ARRAS !

-soit par virement postal au C.C.P. - 57-01-50 - LILLE

- soit par chèque bancaire.

ATTENTION : Il est toujours nécessaire de préciser :

- la mention "Avertissements Agricoles"
- le nom, prénom et adresse complète de la personne à laquelle les bulletins doivent être adressés.
- le nombre d'exemplaires demandés.

25

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

~~Les groupements et collectivités devront adresser les listes~~ d'abonnés à Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture en même temps que le réglement dont le montant sera précisé sur la liste.

Il serait utile d'adresser également un exemplaire de cette liste à la Station d'Avertissements Agricoles d'Arras-Tilloy.

Ce qui précède ne vous concerne pas :

- si vous recevez gratuitement les notes de la Station
- si vous êtes abonné par une autre personne
- si vous avez payé votre abonnement après le 1° juillet 1967.

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DANS LES CHAMPS

Les personnes suivantes bénéficieront d'un abonnement gratuit pour 1968. Nous les félicitons et remercions tous ceux qui, par leur envoi, nous ont renseigné sur les premières manifestations de la maladie.

HENRI CAHON	rue des Fonds	76	YVETOT
MARCEL THAILLY	rue Valentin Duriez	59	MERVILLE
RAOUL PARUYE	agriculteur	59	EBLINGHEM
GERARD DECHERF	agent technique	59	VIEUX BERQUIN
MICHEL DEFOSSEZ	agriculteur - Le Maisnil	59	FOURNES EN WEPPES
LOUIS BARISELLE SALOME	agriculteur rue du Touret	62	LA COUTURE
GUSTAVE MANNECHEZ	Faubourg de la gare	62	ST-VENANT

ERRATUM - Une erreur s'est glissée dans l'édition générale de Septembre "La désinfection des semences de céréales". En page 4, à la ligne 4 de la rubrique "Produits mixtes", lire "Il y a intérêt à utiliser un produit mixte contenant du Lindane et de l'heptachlore, s'il s'agit de..." et non pas "du lindane, de l'aldrine et de l'heptachlore s'il s'agit de..."

L'emploi de l'aldrine n'est en effet pas autorisé pour la désinfection des semences de céréales.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

G. CONCE

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER